

Arrêté du Maire



Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Pose des cloches de l'église de Beuzec Conq »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2021- 362 :

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de la pose des cloches de l'église de Beuzec Conq, par l'entreprise Bodet Campanaire ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la pose des cloches de l'église de Beuzec Conq par l'entreprise Bodet Campanaire : la circulation des véhicules sera interdite Place de l'Eglise (entre la Rue de Kériolet et la Rue Neuve) :

Le lundi 28 juin 2021 de 13h30 à 17h00

- Le stationnement de tout véhicule est interdit au droit du chantier.

Article 2 : La signalisation et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Madame la Directrice des Services Techniques et à l'entreprise Bodet Campanaire .

A CONCARNEAU, le 10 juin 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT



Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 10 juin 2021
LE MAIRE
Marc BIGOT

Publication par voie d'affichage :
Du _____ au _____